



Publié sur le site internet de la Commune le 18 octobre 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2024 A 19H00
LISTE DES DELIBERATIONS

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL2024_8CCAS	Décision modificative n° 1 – Budget du CCAS 2024	Approbation Unanimité

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2024_8CCAS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 17 octobre 2024

Nomenclature : 7 I – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. AVRIL Jérôme, BARNERON Séverine, CHOPIN Marie-Thérèse, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Absents excusés : MM. CHORIER Jean-Luc, GUICHARD Valérie, KHELIFA Eddy.

Ont donné pouvoir : Mme GUICHARD Valérie a donné pouvoir à Mme GRAILLAT Colette.

Nombre de membres présents : 10

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 1 – Budget du CCAS 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération n° DEL2022_4CCAS du 27 février 2024 portant vote du budget du CCAS pour l'année 2024 ;

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits ;

Entendu le rapport de Monsieur le rapporteur ;

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VOTE** les modifications budgétaires suivantes sur le budget 2024 du CCAS :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	011	611	Contrats de prestations de services	10 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement			10 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	70	7066	Redevances services à caractère social	10 000.00 €
	Total des recettes de fonctionnement			10 000.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil d'Administration soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe,
Le Président du CCAS,



Dominique MOMBARD